



## **PROCES - VERBAL**

**de la séance du Conseil Communal de Renens  
du jeudi 30 janvier 2014, à 20h00  
à la Salle de Spectacles**

**5<sup>ème</sup> séance – 2013 / 2014**



## Séance du jeudi 30 janvier 2014

### Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

*Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers je vous souhaite la bienvenue à cette première séance de l'année 2014 qui correspond à la 5<sup>ème</sup> de la session 2013-2014 de notre Conseil communal. Le Bureau et Madame la secrétaire vous souhaitent également la bienvenue.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à Mme la secrétaire suppléante, aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à notre séance depuis le balcon ainsi qu'aux téléspectateurs qui nous font l'honneur de suivre nos débats derrière leur écran. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix, ainsi qu'à M. Cardinaux de la société Maxximum S.A., en charge du son, qui sont fidèles au poste.*

*Avant de débiter, au nom du Bureau, je vous adresse une fois encore tous nos vœux pour cette nouvelle année, qu'elle vous apporte, joie, santé et succès.*

*Le quorum étant atteint, je déclare cette séance ouverte.*

Conformément à l'article 65 du Règlement de notre Conseil, 53 conseillers communaux ont signé la liste de présence.

Sont excusé(e)s: Mmes Maud Catillaz, Irène Frei-Premet, Elodie Golaz Grilli, Elodie Joliat, Gisèle Martin, Sandra Martins et Ranjini Sivanesan ainsi que MM. Didier Divorne, João-Batista Domingos, Xhevat Gashi, Florian Gruber, Christophe Kocher, Rolf Kung, Oumar Niang et Fatmir Sadiku

Sont absent(e)s: Mme Solmaz-Rosa Korkmaz ainsi que MM. Antoine Bianchi, Hasan Dinç, Ricardo Gaspar, Frédéric George, Naïm Lokaj, Pascal Montemari, Cemal Ozcan, Pietro Roberto Russo, Reza Safaï, Abdullah Tabib et Jérôme Tendon

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat intitulé "La mobilité douce c'est aussi la marche à pied" par M. Alberto Mocchi,
- Un dépôt de postulat intitulé "Augmentation de l'offre hôtelière, pardon, création de l'offre hôtelière à Renens" par M. Pascal Golay,
- Une interpellation de M. Aso Piroti sur l'égalité entre femmes et hommes dans les pratiques au sein de l'administration publique,
- Une interpellation de M. Michele Scala intitulée "Internet et réseaux sociaux".

Ces interventions seront traitées prioritairement aux points N° 14 de l'ordre de jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

- **Mme Patricia Zurcher, PS**

*Je vous rappelle que j'avais annoncé le dépôt d'une motion intitulée "Pour l'achat et l'envoi des brochures easyvote aux 18-25 ans et aux nouveaux bourgeois de Renens".*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
  - Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jérôme Tendon et consorts relative à la qualité de l'eau pour nos enfants
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Préavis N° 44-2013** – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi, intitulé "Pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens."  
*Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente-rapporteuse*
12. **Rapport de commission – Préavis N° 46-2013** – Renouvellement, achat d'équipements et divers aménagements à la clinique dentaire scolaire de Renens.  
*Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, Présidente-rapporteuse*
13. Dépôt de préavis – Discussion préalable  
Préavis N° 47-2014 – Modification du Règlement du Conseil communal tenant compte en particulier des adaptations de la Loi sur les Communes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013  
*Présidence: Fourmi rouge*  
Préavis N° 48-2014 – Renforcement de la politique communale du logement: Rôle de l'Office du logement – Collaboration avec le CSR – Augmentation du nombre de logements sociaux.  
*Présidence: UDC*
14. Motions, postulats, interpellations et résolutions
  - Développement du postulat de M. Gian-Luca Ferrini, PS, intitulé "Procédure d'attribution des permis de construire et contrôle des chantiers"
  - Proposition de résolution de M. Didier Divorve, Fourmi rouge, intitulée "En faveur du maintien des emplois dans les grandes surfaces"
15. Questions, propositions individuelles et divers

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013**

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 12 décembre 2013.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

## **3. Démission**

M. le Président annonce qu'il n'a reçu aucune démission.

## **4. Communications de la Présidence**

*Pour cette fin d'année et le début de cette nouvelle le calme à régner pour votre Président. Par contre, je félicite le Service Culture-Jeunesse-Sport pour l'organisation du marché de Noël sur la place du Marché qui a eu un grand succès et je tiens à remercier toutes les personnes qui ont collaborés à ce marché.*

### **❖ Courriers**

*La Municipalité a transmis la résolution intitulée "Pour une application adaptée et nuancée de l'article 11 de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire", votée lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013, au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture à Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon. Ce courrier ne sera pas lu lors de cette séance mais est disponible sur demande auprès de Mme la Secrétaire du Conseil.*

*Le Bureau a reçu une réponse de M. Didier Burkhalter, Conseiller fédéral, suite à la résolution de M. Aso Piroti intitulée "Halte aux exécutions des prisonniers politiques en Iran", votée lors de la séance du Conseil communal du 14 novembre 2013. Ce courrier ne sera pas lu lors de cette séance mais est disponible sur demande auprès de Mme la Secrétaire du Conseil.*

### **❖ Séance extra-muros**

*Mme Verena Berseth, pour le Bureau du Conseil, et Mme la Secrétaire du Conseil ont participé à une séance réunissant les Présidents et secrétaires des Conseils communaux. Le thème de cette séance était la révision de la Loi sur les communes. Je les remercie de leur participation. Le procès-verbal de cette séance est également à votre disposition auprès de Mme la Secrétaire.*

❖ **Votation fédérale du 09 février 2014**

*Je rappelle aux membres du Bureau ainsi qu'aux scrutatrices et scrutateurs la votation fédérale du 09 février 2014. Merci d'avance de votre présence.*

❖ **Exposition des lauréats ECAL du prix de la Ville de Renens**

*Pour votre information, l'exposition des lauréats ECAL du prix de la Ville de Renens a été décalée d'une semaine, soit du 13 au 22 mars (et non du 6 au 15 mars).*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

• **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Lors de notre dernier Conseil, je vous ai informée qu'en parallèle de la résolution, qui avait été acceptée et envoyée à Mme Anne-Catherine Lyon, les parents d'une classe de l'établissement des Pépinières avaient écrit à la Direction des écoles de Renens dans le même sens que cette résolution.*

*Je voulais vous informer ce soir que nous avons reçu une réponse qui allait dans le sens de la demande de notre lettre et que l'Arbre de Joie sera autorisé en 2014.*

*Merci pour votre attention.*

• **M. Aso Piroti, PS**

Intervention relative à la réponse de M. le Conseiller fédéral Didier Burkhalter

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs, les municipaux,  
Mesdames, Messieurs, les conseillers communaux,*

*Je me permets d'intervenir à propos de la réponse de M. Didier Burkhalter, Chef du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) à la résolution adoptée le 14 novembre 2013 par le Conseil communal de Renens. Cette résolution intitulée « Halte aux exécutions des prisonniers politiques » demandait aux autorités fédérales d'intervenir auprès du gouvernement iranien d'arrêter les exécutions des prisonniers politiques, de plaider pour le respect des droits des minorités et de soutenir une approche pacifique et démocratique pour trouver une solution à la question kurde en Iran.*

*Dans sa réponse, le Conseiller fédéral, approuve tout à fait le bien fondé de notre préoccupation en soulignant, que « les minorités ethniques et religieuses, que sont, par exemple, les bahais, les sunnites, les chrétiens ou les kurdes, vivent sous la menace d'une oppression persistante et même croissante. A ce titre, les longues peines de prison prononcées à l'encontre de représentants de communauté bahaïe ou, pire encore, les peines de mort contre des membres de la minorité kurde sont particulièrement choquantes ».*

*Monsieur le Conseiller fédéral nous informe également que « le DFAE est intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités iraniennes en faveur des cas individuels et continuera de le faire au niveau bilatéral que multilatéral ». Il réitère aussi l'attachement de la Suisse aux respects des droits des minorités et précise finalement que, « la résolution du Conseil*

*communal de la ville de Renens s'inscrit donc pleinement dans la politique étrangère menée par la Suisse dans cette région du Monde ».*

*Dans un système démocratique la responsabilité est partagée. Par conséquent, il est du droit et de l'obligation des citoyens de veiller sur la politique menée par son gouvernement et d'intervenir à tous les niveaux. Sur ce dossier, il est fort appréciable de constater la politique cohérente du DFAE. Elle défend, d'une part nos intérêts économiques, politiques et d'autre part nos valeurs démocratiques par des critiques constructives. Une telle démarche de notre Conseil s'inscrit parfaitement dans une démocratie participative afin d'accomplir sa responsabilité à l'égard des préoccupations de la population. Ceci renforce le sentiment d'intégration de nos citoyens d'origine étrangère dans notre Commune.*

*Enfin, j'adresse mes remerciements au Conseil fédéral pour sa réponse, pour ces mesures déjà entreprises en faveur des droits des minorités et finalement pour sa politique progressiste. Je vous adresse également, chères et chers collègues, mes chaleureux remerciements pour votre action appropriée et pertinente.*

*Merci de votre attention.*

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

## **5. Communications de la Municipalité**

M. le Président cède la parole à Mme Marianne Huguenin, Syndique

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*A part la réponse à la question de M. Eugène Roscigno que vous avez reçue exceptionnellement par écrit car elle était longue, nous n'avons pas de communication orale si ce n'est celle de vous souhaiter encore une fois à tous, Conseil communal, Bureau, personnes qui nous aident ou téléspectateurs, une bonne année active, créative, pleine de débats politiques et de réalisations communes.*

M. le Président remercie Mme la Syndique pour ces chaleureuses paroles et ouvre la discussion sur les communications de la Municipalité.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Question relative à l'interpellation intitulée Projet Cités d'eau : Pro Natura recherche des communes pour les amphibiens

*Monsieur le Président,  
Chers et chères collègues,  
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

*J'aurais une question à M. le Municipal Jean-Marc Dupuis qui fait suite à l'interpellation que j'avais déposée la dernière fois concernant le projet de Pro-Natura appelé Cité de l'Eau.*

*Je reprends les termes du procès-verbal du dernier Conseil où M. Jean-Marc Dupuis a déclaré sa grande attention portée aux éléments de la biodiversité et a fini sa réponse par "je ne sais pas si cela vous satisfait comme réponse, mais en tout cas nous avons les mêmes préoccupations que votre interpellation". J'aurais voulu savoir s'il comptait peut-être apporter des compléments plus concrets sur la demande que j'avais faite, ultérieurement peut-être ou bien si cette réponse était une réponse définitive?*

### **Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Mesdames, Messieurs,*

*Effectivement si je lis entre les lignes votre texte, je considère que vous n'êtes pas forcément satisfaite par la réponse un peu lyrique que je vous avais donnée la dernière fois. Vous précédez un peu mes propos, je suis un mois trop vite car nous voulions vous donner une réponse le mois prochain, mais puisque cela vous brûle les lèvres, je vais vous donner quelques scoops.*

*Je vous ai dit que nous partageons les mêmes préoccupations et nous partageons les mêmes préoccupations. Nous avons rencontré les gens de Pro-Natura pour faire le tour de Renens et voir où il était pertinent de réaliser des plans d'eau temporaires. Parce qu'effectivement créer une mare amphibien à côté d'une route cantonale, cela ne peut se faire car on retrouvera des grenouilles qui seront peu biens. Nous avons donc fait le tour et nous avons identifié des lieux, nous devons encore travailler le "comment" nous comptons faire, mais nous pensons donner une réponse positive à votre interpellation et je me ferai un plaisir de la lire complètement la semaine prochaine, mais sachez que nous l'avons fait, le service à rencontrer Pro-Natura et nous avons regardé à travers Renens ce que l'on pouvait faire et nous ferons quelques chose. Merci.*

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Intervention relative à la réponse écrite de la Municipalité à la question de M. Eugène Roscigno concernant les informations données à la population sur les différentes aides sociales

*Je remercie la Municipalité et le service de M. Jean-Pierre Rouyet pour la réponse que je considère pour l'instant comme une réponse partielle. Elle me satisfait à moitié, j'attends pour donner suite en une transformation éventuelle d'une motion ou d'une interpellation plus précise lorsque nous aurons obtenu le rapport plus précis du Canton concernant la fin du paragraphe de la page 1. Une fois les renseignements obtenus, je reviendrai par rapport au point précis qui me tenait plus à cœur, mais peut-être que dans ma question de base cela n'était pas précis, qui était relative aux PC Familles et à l'AIL afin qu'elles ne se chevauchent pas. Mais j'attends avec impatience le rapport du Canton.*

### **Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*La Municipalité, aussi, attend ce rapport avec impatience. J'ai répondu d'une manière large dans le sens où la fin de la question disait que le Parti socialiste de Renens demande à être renseigné sur les actions entreprises par les services sociaux concernés pour informer la*



population des différentes aides existantes. C'est pour cela que j'ai répondu largement sur les aides existantes. Effectivement les informations plus précises concernant les PC Familles n'y sont pas, notamment en rapport avec l'AIL. Nous ne manquerons pas de vous renseigner au moment où ces informations nous parviendront.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Intervention relative à la réponse écrite de la Municipalité à la question de M. Eugène Roscigno concernant les informations données à la population sur les différentes aides sociales

*Chères et chers collègues,  
Bonsoir à tout le monde et mes meilleurs vœux.*

*C'est pour revenir par rapport à la réponse écrite à M. le Conseiller Eugène Roscigno concernant ces aides. Je déclare mes intérêts, je suis Président de la Société Coopérative d'Habitation de Renens. Il est mentionné, à l'avant dernier paragraphe, que les inscriptions pour un logement subventionné devaient passer à l'Office du logement communal qui vérifiait la parfaite correspondance des conditions d'attribution et qui tient une liste d'attente. Or, pas plus tard que ce mois, nous avons reçu deux inscriptions pour des logements subventionnés qui venaient de cet Office du logement et qui nous ont été refusées par le Canton. Alors, j'aimerais vraiment savoir comment fonctionne cet Office communal? Est-ce que M. Jean-Pierre Rouyet pourrait me renseigner, s'il-vous-plait?*

**Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*Nous enregistrons les revenus déclarés par les personnes qui s'inscrivent, mais après c'est le Canton qui contrôle ces revenus. Effectivement, si au moment où une personne déclare son revenu, cette personne ne mentionne pas qu'un autre membre de la famille, par exemple un enfant majeur, a commencé à travailler et qu'il complète le revenu familial, parce que c'est, je crois, ce qui s'est produit, nous ne sommes pas à même au moment où nous transmettons la liste de garanties que le revenu sera en-deçà des limites prévues par rapport aux logements subventionnés. Donc, nous contrôlons effectivement le temps de résidence dans la Commune, nous contrôlons la composition de la famille et l'adéquation par rapport au logement qui se libère mais nous ne sommes pas à même de contrôler tous les éléments. Je considère avoir répondu à cette question.*

**M. Daniel Rohrbach, PS**

*Si je comprends bien, cela va à l'encontre de ce que vous répondez dans la réponse à la question de M. Eugène Roscigno où vous dites que vous vérifiez que les candidats correspondent bien aux conditions d'attribution. Parce que nous, en tant que gérance, vous vous imaginez bien, que nous pouvons en tout cas pas le faire?*

**Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*Nous allons insister sur ce point auprès des personnes qui s'inscrivent et lorsque nous reprenons contact avec elles au moment de proposer la liste afin de s'assurer que tous leurs revenus soient bien déclarés.*

- **M. Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge**  
Question relative à la réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jérôme Tendon relative à la qualité de l'eau pour nos enfants.

*Mesdames, Messieurs,*

*C'est au sujet de la qualité de l'eau au Léman. Donc la norme pour la qualité microbiologique est fixée à 300, or des relevés donnent 316 et d'autres 23 à 24. Est-ce que l'on peut expliquer de telles différences? Parce que si non, je ne sais pas pourquoi je devrais plus croire au 23 qu'au 316.*

#### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Il m'est difficile de vous répondre dans le détail, n'ayant pas fait partie de l'équipe du test. C'est plutôt rare que la qualité dépasse, c'est pourquoi ils sont retournés et ont fait des prélèvements en plusieurs points et ensuite ils ont pu nous rassurer. Toutefois, même la valeur de 316 n'était pas une catastrophe, n'était pas de niveau à inquiéter ceux qui ont fait le test. Donc dans ce sens-là, nous gardons confiance et disons que cette eau est potable, de toute manière elle l'est, mais avec la demande de bien veiller au nettoyage. Maintenant, c'est clair que c'était à l'endroit le plus sensible étant donné que c'était le robinet qui se situe à côté des toilettes, je crois que ce sont des choses qui peuvent arriver, nous le savons mais nous pouvons continuer à faire confiance.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

## **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. le Président invite Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances, à faire part des communications de la COFIN.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Présidente de la Commission des finances**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,*

*La Commission des finances a examiné les incidences financières du préavis N° 48-2014 "Renforcement de la politique communale du logement : Rôle de l'Office du logement – Collaboration avec le CSR – Augmentation du nombre de logements sociaux ».*

*Elle considère à la fois que ce préavis comporte une incidence financière indirecte difficile à chiffrer et que les mesures d'accompagnement prévues contiendront ces dépenses communales dans une limite acceptable pour le budget communal.*

*En définitive, c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances approuve le mécanisme financier prévu par le préavis N° 48-2014 et ses conséquences financières.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Véronique Bovey-Diagne et clôt la discussion sur les communications de la Commission des finances.

## **7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. le Président prie Mme Irina Krier, Présidente de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **Mme Irina Krier**, Présidente de la CUAT

*Mesdames et Messieurs,  
Chers Collègues,*

*Je vais vous rendre compte de la séance du 13 janvier que la CUAT a eu avec la Municipalité. Nous avons décidé de demander des nouvelles informations sur le plan de quartier de Florissant parce que cela nous paraissait être un sujet qui était particulièrement important étant donné la polarisation qui peut avoir lieu dans la population du quartier et les informations qui circulent à Renens. Nous avons pensé qu'il était important de vraiment avoir des informations actuelles et pouvoir rendre compte au Conseil et à la population.*

*La CUAT a donc assisté le 13 janvier à une présentation de la Municipalité sur l'avancement du nouveau plan de quartier (PQ) de Florissant et les prochaines étapes dans le projet. M. Hofstetter, chef de service à l'urbanisme, M. Rouyet, municipal, nous accueillirent avec une présentation, et ils furent rejoints pour une discussion par Mme Maystre, municipale.*

*La Municipalité a décidé de poursuivre le plan de quartier en faisant un complément d'étude afin de pouvoir prendre une décision définitive. Il existe déjà des pétitions qui demandent d'arrêter la discussion de ce plan de quartier mais la Municipalité a décidé d'aller jusqu'à la fin du PQ pour avoir un projet précis et pouvoir prendre une décision.*

*Un rappel de l'historique du projet est effectué.*

*De 2008, des premiers contacts, jusqu'à 2013 il y a eu beaucoup de variantes avec des modifications qui ont été faites selon des discussions publiques. Après des premiers contacts déjà en 2008, c'est en 2009 que des premiers accords entre propriétaires sont faits. En automne, il y eut des études avec plusieurs variantes et une soirée à la Grange. En décembre 2009, le Groupe d'Intérêt de Florissant (GIF) s'est constitué. Après une interpellation de Michele Scala, la Municipalité fait le point en juin 2010 lors du conseil. En octobre 2011 le cahier des charges fut validé, tant d'un point de vue quantitatif concernant par exemple les m2 à réaliser que d'un point de vue qualitatif avec pour objectif la qualité de vie. Le 29 janvier 2013 un stand public fut tenu. Entre toutes ces étapes il y eut encore beaucoup d'autres tâches, et beaucoup de variantes.*

*Les membres de la CUAT examinent avec M. Hofstetter une maquette et un plan faisant état des changements possibles pour le PQ. On constate que 7 bâtiments seront touchés. 3 bâtiments existants se voient modifiés : particulièrement le collège auquel il est prévu depuis longtemps de faire un étage de plus pour agrandir sa capacité, ce qui est impossible sans modification du PQ; quelques modifications sont apportées aux bâtiments de la Coop et de la Migros. 4 nouveaux bâtiments quant à eux devraient voir le jour, incluant un projet d'EMS,*

*non encore validé formellement mais qui est important pour la Municipalité. En plus de deux nouveaux locatifs, près de la Migros devraient se faire soit des logements pour étudiants, soit des appartements protégés (projets ne nécessitant pas de places de parc). La Migros, quant à elle, a renoncé à la création d'un Mall qui avait été envisagée.*

*On peut noter qu'au fur et à mesure des adaptations du projet de PQ, les m2 supplémentaires prévus sont passés de 20'000 m2 (2009) à 11'710 m2 (2013) pour le logement. D'autres surfaces se sont vues proposées ce qui fait que le total des surfaces de plancher supplémentaires est passée de 20'500 m2 prévus en 2009 à 16'370 m2 en 2013.*

*L'implantation des immeubles pose des questions importantes, car elle dépend de marchandages fonciers entre propriétaires, doit répondre à un souci de qualité esthétique et de vie pour le projet (en évitant par exemple les obstructions, le dégagement). La hauteur des bâtiments a été décidée pour correspondre à ceux qui les entourent.*

*On rajouterait 20-25% de surface par rapport à la situation actuelle. Ceci est déjà 30% de moins que ce qui était prévu initialement, mais si on descend plus bas, les propriétaires pourraient perdre leur intérêt pour les projets. Actuellement, les estimations sont dans les fourchettes du cahier des charges en termes d'habitants/emplois et les m2. Il s'agit de 330 hab/emplois en plus, incluant l'EMS (qui n'est pourtant pas inclus d'après la loi). Dans un EMS on compte 1,2-1,3 emplois par habitant.*

*En termes de surfaces imperméables, la construction se ferait principalement sur les parkings, ce qui aboutit à une diminution de 590 m2. Il s'agit de ne pas priver le quartier d'espaces verts et au contraire de les promouvoir. 142 places de parc se verraient supprimées en surface et déplacées dans des souterrains.*

*Un déficit officiel existe pour certains bâtiments, rapporté comme nécessaire par certains habitants. Elles seront ajoutées aux existantes. Pour les nouveaux logements en revanche un ratio de 65% est prévu, ce qui correspond à la moyenne de 35% de ménages sans voiture dans des zones urbaines en Suisse. A la place du Marché par exemple, les places ne sont pas remplies dans le parking prévu. 611 places seraient donc réalisées, contre environ 420 aujourd'hui. Le trafic induit devrait être de 550 véhicules par jour, avec un bruit induit dans les contraintes légales.*

*Le PQ est encore très en amont, le projet n'est pas encore finalisé et validé en Municipalité. Les prochaines étapes sont cette validation, puis une transmission au Canton pour voir s'il est conforme. Le Plan Directeur cantonal encourage ce type d'initiatives mais ils feront des remarques pour améliorer le projet, qui se verra ajuster en fonction. Ensuite, pourrait se faire une enquête publique, vraisemblablement difficile, avant une transmission au Conseil communal pour approbation, une validation du Conseil d'Etat, et éventuellement un référendum. C'est donc dans la phase initiale que nous nous trouvons.*

*Il s'agit d'un quartier des années 60, que la Municipalité souhaite rénover plutôt que le laisser se dégrader et le démolir pour recommencer à 0. C'est le choix qui est fait par d'autres villes.*

*L'étude doit porter sur les aménagements des espaces verts, les cheminements publics, l'éclairage, les arbres, les équipements. Une notice d'impact sur l'environnement (en majorité concernant le stationnement et l'énergie) doit être rédigée. Il s'agit aussi de mettre en avant l'amélioration de la qualité de vie. Par exemple, les nouveaux bâtiments ont été prévus en bordure du quartier pour maintenir et développer les espaces verts intéressants du centre. Energétiquement, le quartier se trouve sur le trajet du chauffage à distance, ce qui est une*

condition pour un projet avec un bilan énergétique favorable. L'étude n'a pas encore commencé mais il y a de l'argent du Canton pour la financer.

Il faudra au moins 6 mois pour finaliser ceci, et obtenir des documents légaux pour pouvoir voter. Il faut aussi pouvoir avoir des arguments aux éventuelles oppositions. Le planning est donc encore approximatif. Une décision serait possible en Municipalité fin juin, les examens cantonaux prendraient 2-3 mois, et un débat pourrait avoir lieu à la rentrée. Mais le calendrier était le même en 2013.

L'EMS est important pour le canton, mais il faudrait 4-5 mois avant réalisation. Le canton apprécie aussi les projets d'appartements protégés en complément. Avec le PQ actuel, ces projets ne sont pas possibles, ni les 3 classes supplémentaires du collège.

Existe-t-il d'autres quartiers dans la région dans le même genre de situation? Le quartier des Bergières à Lausanne a quelques ressemblances, mais ils ont décidé de construire en hauteur par-dessus.

Le coefficient d'utilisation au sol (mesure de la densité d'un quartier) à Florissant n'est pas très élevé, il correspond à l'idée qu'on se faisait dans les années 60 mais plus à la réalité actuelle des zones urbaines. On a l'impression qu'il reste beaucoup d'espace, mais à cause de l'implantation des barres il est difficile de trouver les emplacements pour de nouvelles constructions.

Les discussions avec les habitants ont été nombreuses, certaines plus fructueuses que d'autres. Il en ressort qu'il y a une certaine peur de perdre l'âme du quartier. Il faut donc mettre en valeur le projet pour la qualité du quartier et la cohésion des gens.

Des commerces sont possibles à certains rez-de-chaussée. Malheureusement la Coop quitte les locaux actuels, mais ne se déplace que de quelques centaines de mètres. Le devenir des locaux est inconnu pour l'heure.

En face, sur Prilly, il y a quelques centaines d'emplois qui arrivent.

Le dicastère de la sécurité sociale est impliqué afin de pouvoir intégrer une dimension sociale aux plans, et faire revivre le quartier. Il y a 1200 habitants aujourd'hui. Il y a des intentions pour des activités, par exemple une maison de quartier, mais c'est une simple idée à ce stade.

Mais les propositions concernant la vie de quartier ont été prises comme des alibis afin de faire passer un projet urbanistique. Il serait possible par exemple de faire un contrat de quartier.

Les personnes se sont polarisées sur le projet de densification, surtout le GIF. Le GIF ne représente pas forcément tous les habitants, certains habitent autour, et nombreux sont ceux qui n'ont pas le temps de se consacrer à ce projet.

Les requêtes ont-elles été entendues? La Municipalité a demandé aux habitants d'en faire, mais d'aucuns n'ont pas cru qu'il s'agissait d'une démarche sincère pour les aider et améliorer la situation. Ils ont donc dit qu'ils ne voulaient rien changer, ou qu'on pouvait faire les aspects "vie de quartier" sans les constructions.

En ce qui concerne les loyers, l'ASLOCA est venue aux rencontres, et a indiqué qu'en l'état de la législation actuelle, il ne pourrait pas y avoir d'incidence sur les loyers existants par la construction de nouveaux logements.

Des commissaires soulignent que les habitants actuels n'ont pas beaucoup à gagner de voir

*de nouvelles personnes s'établir dans le quartier, sauf contrepartie. Les places de parc peuvent en faire partie. Il y a aussi d'autres aménagements qui ne seront sûrement pas réalisés sans ce plan de quartier, notamment concernant les équipements d'extérieur. Le projet dans son ensemble peut donner un élan nouveau au quartier.*

*Les commissaires voient que la Municipalité est prise dans une situation difficile, entre le besoin de densifier la Ville et l'intérêt d'accueillir de nouveaux habitants, les intérêts des propriétaires et ceux des habitants.*

*Les commissaires trouvent que le projet est plutôt bien, il est bon pour la Commune. La Municipalité semble avoir fait du mieux possible. Pour les habitants actuels, il est difficile de voir ce qu'ils y gagnent. Mais pour les futurs habitants qui pourraient avoir la chance de venir vivre ici, le projet est très bien. Mais ils ne se sont pas constitués en groupes d'intérêt parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils ont en commun, ils habitent aux 4 coins de la Suisse. Le grand point positif du site reste également qu'il est accessible par les transports en commun, dont le futur Tram, ce qui est très important pour la gestion de l'espace urbain, et cher à la CUAT. D'autre part, si Renens ne fait pas ce genre de projets, Prilly le fera, ainsi que d'autres communes qui n'ont pas attendu.*

*Un commissaire souligne que pour la CUAT, l'intérêt urbanistique du quartier est ce sur quoi il faut se concentrer, et clairement ce projet a un grand intérêt de ce point de vue.*

*La question reste de savoir s'il vaut la peine de faire un projet à l'encontre des oppositions manifestes. Si on ne peut pas faire tout, faut-il essayer de faire le moindre mal, ou faut-il juste attendre que le quartier arrive en fin de vie pour faire table rase à l'avenir?*

*Peut-être que la Municipalité doit avoir un délai clair pour ne pas perdre trop d'énergie.*

*La CUAT souhaite donc que dès la rentrée de septembre 2014, on puisse connaître la décision de poursuivre ou non le projet.*

M. le Président ouvre la discussion sur les communications de la CUAT

- **M. Aso Piroti, PS**

*Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers collègues,*

*J'ai une question pour la Municipalité, concernant la révision du plan de quartier de Florissant.*

*Pendant la séance du 12 septembre 2013 du Conseil communal, la Municipalité nous a informé de sa décision d'aller au bout de la démarche et de terminer l'étude préalable de ce projet. Elle prévoyait sa présentation, au début 2014, à l'ensemble des partenaires (partis politiques, GIF, propriétaires, habitants), un projet finalisé. Afin de mener à bien les étapes, la Municipalité insistait également sur une démarche participative aboutissant à un projet de qualité.*

*Dans cet esprit de consultation, je me demande si la Municipalité a déjà reçu les représentants du Groupe d'Intérêt de Florissant (GIF) concernant la thématique de leur*

*pétition? Si un échange n'a pas encore eu lieu, quand la Municipalité prévoit-elle de les entendre ?*

*Merci*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*En effet, nous tenons à avoir ce dialogue et de poursuivre notre ouverture dans ce dossier. Toutefois, tout-à-fait dans la droite ligne de ce qui avait été annoncé le 12 septembre 2013, il nous fallait avancer franchement sur ce dossier avant de retourner tant devant les propriétaires que devant les opposants et aussi devant vous. Nous prendrons une décision.*

*J'ai écouté avec attention ce qui s'est discuté au sein de la CUAT et nous entendons le vœu, effectivement de prendre une décision. Avant de la prendre, toutefois, comme promis, nous souhaitons rencontrer le GIF, nous leur avons d'ailleurs écrit que nous le ferions, je pense que cela pourra être bientôt le cas mais c'est vrai que dans un dossier aussi sensible avec un nombre de partenaires importants, il s'agit quand même d'assurer un certain niveau d'information pour pouvoir ensuite entamer ce dialogue.*

*La CUAT a eu des informations comme nous avons l'habitude de le faire, c'est-à-dire de façon assez ouverte avec des chiffres encore non définis, donc ce qui vous a été annoncé aujourd'hui n'est pas forcément ce qui sera présenté en septembre. Il faut bien l'entendre de cette façon parce que la démarche est encore en cours et en négociation avec les propriétaires. Rencontrer les pétitionnaires fait partie de notre programme, absolument, cela sera le fait de ce printemps, en tout cas quoi qu'il en soit avant que nous vous présentions quoi que ce soit.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

### **8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)**

M. Didier Vienet, Président de la CARIC, informe M. le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

### **9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal**

M. le Président demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour.

**10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales**

Aucun changement n'étant demandé, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

**11. Rapport de commission - – Préavis N° 44-2013 – Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi, intitulé "Pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens."**

M. le Président prie Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Nathalie Kocher-Jaccard**, Présidente- rapporteure de la commission, donne lecture de son rapport.

**Personnes présentes :**

*Danièle Ayer*

*Jean-Daniel Roulier*

*Gisèle Martin*

*Geneviève Bonzon*

*Jean-François Jeanrichard*

*Ali Korkmaz*

*Rémy Petitpierre*

*Nathalie Kocher-Jaccard, présidente rapporteure*

*Monsieur Jean-Marc Dupuis Municipal et Monsieur Alain Peneveyre, chef du Service environnement et maintenance, représentent la Municipalité et la commune de Renens*

**Préambule :**

*Avec ce préavis la Municipalité répond au conseiller communal Vert Monsieur Alberto Mocchi, qui avait déposé un postulat relatif à la création de potagers urbains dans les quartiers de Renens, lors de la séance du Conseil communal du 13 septembre 2012. Celui-ci avait été directement transmis à la Municipalité pour étude et rapport.*

*Pour mémoire Les potagers urbains, appelés également "jardins communautaires", sont différents des jardins familiaux traditionnels comme ceux aménagés jusqu'ici à Renens. En effet, contrairement à ces derniers, les potagers urbains ne comportent ni cabane de jardin, ni coin grillades ou plate-bande fleurie. On gagne ainsi de la place et, sur une même surface, davantage de personnes peuvent s'adonner au jardinage*

**Présentation du préavis :**

*Il y a quelques temps, la commune, par le biais de Monsieur Alain Peneveyre, s'est approchée des propriétaires privés afin de leur présenter ce projet. L'accueil réservé à cette idée n'a pas rencontré l'enthousiasme escompté. La tendance des gérances et propriétaires est plutôt de préférer que les concierges tondent le gazon autour des immeubles que de favoriser les potagers urbains. L'une des préoccupations des représentants des immeubles est le bruit et les nuisances que pourraient générer la pratique de la culture de potagers urbains. En effet, leur grande crainte est que les locataires qui passeraient du temps dans ces jardins*



dérangent les autres locataires qui seraient sur leur balcon et qui ne souhaiteraient pas d'activité communautaire. Autre souci : les conflits entre utilisateurs.

A contrario, le projet de potager urbain est systématiquement présenté dans les projets de nouveaux quartiers et là, cette idée rencontre toujours un bel accueil enthousiaste.

Fort de ces constatations, et souhaitant profiter de l'effet boule de neige, la Municipalité a ainsi décidé de se lancer dans la mise en place du 1<sup>er</sup> potager urbain de Renens au parc des Paudex. Les immeubles Bugnon-Paudex sont concernés mais pas le quartier En Bellevue qui a suffisamment de parcelles pour que les propriétaires qui le souhaitent puissent mettre en place leurs propres potagers urbains.

La philosophie des potagers urbains est différente des jardins familiaux. Il n'y a pas la définition de territoire, ni d'individualisme. Ces parcelles fonctionnent en autogestion, les parcelles sont plus petites et il n'y a pas de cabanes de jardins, ni coin grillade.

Une chartre est établie et rédigée par les utilisateurs eux-mêmes.

Ce document devra définir et prendre en compte tous les points techniques comme par exemple :

- Utilité ou non d'une caisse à outils
- Des fleurs ou pas
- Jardin bio ou non
- Compost ou pas compost, etc.

Pour la taille de ce potager, il sera tenu compte du nombre d'intéressés, de leur avis de leur motivation. Il sera exposé côté soleil.

Les éventuels conflits se régleront selon le principe de l'autogestion. En cas de problèmes qui ne pourraient être résolus à l'interne par les intéressés, la commune pourrait alors intervenir en tant que propriétaire, cette solution serait utilisée en dernier ressort.

Les potagers urbains privés sont libres de s'organiser comme bon leur semble, ils auront leur propre fonctionnement et chartre.

Les services de la Commune de Renens mettront leur savoir-faire et compétences au service des personnes intéressées comme par exemple pour le choix de l'emplacement d'une parcelle qui tiendra compte de l'ensoleillement, de la qualité de la terre, de la proximité des arbres et de leurs racines.

Un commissaire s'inquiète de ce que ce concept n'intéresse pas les futurs jardiniers qui préféreraient avoir leur propre parcelle avec leur cabane, afin de se sentir chez eux. Monsieur Peneveyre lui répond que sur les 80 personnes sur liste d'attente seule une douzaine de futurs maraîchers tiennent absolument à avoir leur cabane de jardin, leur motivation première étant avant tout le plaisir de cultiver leurs propres légumes, ainsi le principe de potagers urbains permettraient à un plus grand nombre de personnes de pouvoir bénéficier de légumes frais.

Une commissaire demande s'il est prévu, comme à Lausanne, de mettre en place un potager urbain surélevé ? La commune ne proposera pas dans un premier temps cette solution par contre si une personne le souhaite elle soutiendra cette démarche d'une façon ou d'une autre.

**Promotion du projet :**

*Toute la communication et la promotion pour les potagers urbains sera faite autour de la parcelle des Paudex au travers de la presse, du Carrefour Info Renens, présentations diverses, etc. La Municipalité pense que l'impact de ce jardin témoin sera plus grand et plus efficace que la distribution d'un tout ménage.*

**Discussion générale:**

*Lausanne a déjà plusieurs potagers urbains, une commissaire a d'ailleurs eu l'opportunité d'en faire une visite guidée l'été passé et, clairement, ce principe se différencie bien des jardins familiaux. Il est évident que les potagers urbains permettent l'échange et le rapprochement.*

*L'ensemble des commissaires présents est convaincu de l'utilité de ce concept qui favorise le « Vivre ensemble ». C'est à l'unanimité que ce préavis est accepté par la commission.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Je profite de remercier la Municipalité pour la réponse à ce postulat qui effectivement me convainc. Je suis ravi de voir que des potagers urbains pourront voir le jour à Renens prochainement. Je voudrais quand même insister sur plusieurs choses.*

*La première c'est la pro-activité, je pense qu'une chose est de faire un projet pilote et une autre chose est de continuer à porter ce projet de l'avant. Continuer à démarcher des régies, je suis sûr que, comme c'est le cas à Lausanne, comme c'est le cas dans d'autres communes, notamment dans la région genevoise, l'on peut trouver, si non aujourd'hui, dans le futur, des régies qui sont intéressées à ce type de projet. Notamment parce que c'est plus facile d'entretenir un jardin que l'on cultive plutôt que de tondre un gazon et que c'est un petit plus de pouvoir offrir à ses locataires en petit lopin de terre à cultiver. J'espère vraiment que ces potagers urbains qui vont se mettre en place à Renens pourront avoir un suivi vraiment attentif.*

*A ma connaissance, par rapport à ce que j'ai pu constater en lisant des articles ou en discutant avec des personnes qui ont participé à des projets de potagers urbains dans d'autres communes, la clé du succès pour ce type d'expérience c'est le suivi. Car il est bien souvent malheureusement illusoire de penser que des groupes de personnes puissent, en tout cas au début, s'autogérer facilement, commencer à rédiger une chartre de toute pièce, etc. Les expériences qui ont bien marché sont des expériences où il y a eu un véritable suivi: une aide communale, une association X ou Y qui a aidé à la rédaction d'une chartre, qui a aidé au départ à "brainstormer" pour réunir les personnes du quartier, voir ce qu'elles voulaient faire, quels étaient leurs projets, leur désirs et je pense vraiment qu'il est important d'avoir un suivi attentif pour éviter que ces premiers projets de potagers urbains ne se soldent par un échec, que nous disions après coup "vous voyez les gens n'en veulent pas, cela ne marche pas". Cela ne marchera pas, si nous ne voulons pas que cela marche, mais si nous voulons faire en sorte*

*que cela marche, je suis persuadé que cela marchera même très bien, il y a plein d'exemples, tant à Lausanne, comme cela a été relevé, que dans la région genevoise.*

*Enfin, j'espère que l'idée va pouvoir être connue dans la Commune et que nous ne nous limiterons pas au bouche à oreille, mais qu'il y aura vraiment une communication proactive de la part de la Municipalité à ce sujet, pour que d'autres personnes intéressées, dans d'autres quartiers de la Ville puissent, le cas échéant, le faire savoir et faire démarrer ce type de projet.*

*Encore une fois, je remercie la Municipalité et je me réjouis de voir ce qu'il va se passer très prochainement et démarrer ce premier projet.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et demande à Mme Nathalie Kocher-Jaccard, de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 44-2013 de la Municipalité du 14 octobre 2013,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*D E C I D E*

*d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. le Conseiller communal Alberto Mocchi intitulé "pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens".*

C'est à l'unanimité moins 2 abstentions que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie Mme Nathalie Kocher-Jaccard ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

### **12. Rapport de commission – Préavis N° 46-2013 – Renouvellement, achat d'équipements et divers aménagements à la clinique dentaire scolaire de Renens**

M. le Président prie Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, Présidente-rapporteuse de la commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud**, Présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture de son rapport

*Présents* : Mesdames Nadia Carota, Catherine Wicht, Maria del Mar Rodriguez, Maud Catillaz et Victoria Ravaioli-Thibaud, présidente-rapporteuse. Messieurs Robert Mulopo, Jean-Daniel Roulier et Silvio Torriani.

Pour la Municipalité : Messieurs Jean-François Clément et Jean-Pierre Rouyet et le secrétaire municipal Monsieur Jean-Daniel Leyvraz (en tant que intérim du chef de service de Sécurité Sociale)

Et Mme Maja Marmy, médecin-dentiste.

Préambule : Monsieur Rouyet nous accueille et soulève les points importants du préavis comme le fauteuil du dentiste qui est obsolète, ainsi que le siège de l'hygiéniste dentaire qui avait été acheté d'occasion. Les dépistages chez les écoliers doivent être fait légalement par la Commune. Pour le coût de ce préavis, il est en-deçà de ce qui avait été budgétisé au plan des investissements. Mme Marmy est relevée comme une bonne administratrice de son cabinet et une bonne médecin-dentiste.

La commission visite la clinique dentaire et est très étonnée de la vétusté des appareils et mobiliers. La réception est donc ouverte sur le siège du dentiste et empêche d'avoir une quelconque confidentialité. La dentiste prie tous les matins pour que le siège tienne le coup et qu'il ne reste pas bloqué ou que les appareils tombent en panne. Pour le local de stérilisation, il ne rentre plus dans les nouvelles normes de médecine dentaire qui ont changées. Là, aussi, le mobilier n'est non seulement pas conforme, mais très vieux.

Questions :

Est-ce que la Municipalité a pensé à bien équiper le cabinet dentaire sans fausse économie ?

- Oui, même que Mme Marmy a été consultée. C'est surtout du matériel qui va être changé car le collège va être rénové à terme. Du matériel amovible en cas de travaux. La Municipalité souhaite que le cabinet dentaire reste dans un établissement scolaire pour la proximité et l'accessibilité. Même en cas de rénovation-transformation du collège, le cabinet dentaire restera à Verdeaux.

Pourquoi les chiffres baissent des dépistages ces dernières années ?

- Mme Marmy nous répond que c'est la faiblesse du dépistage (peu de temps et peu de moyens techniques, comme quand elle va faire ses dépistages au collège du Léman). Ensuite, que la maladie de la carie a évolué depuis les années 60 où elle se voyait bien alors qu'aujourd'hui, les caries sont cachées entre les dents et qu'il faille très souvent recourir aux radiographies. Une autre raison peut être qu'un autre dentiste a fait un dépistage et la perception peut être différente. Et pour finir, cela peut venir de la population migrante qui a changé depuis 2008.

Combien de temps après le vote du Conseil pour faire ces travaux ?

- Durant l'été prochain, il serait trop risqué d'entreprendre des travaux durant les vacances de Pâques et de ne pas être prêt pour la rentrée.

Question de la COFIN : pourquoi le nouveau bureau de la réception est budgétisé à 7'500.- ?

- Du fait que le montant inclus tous les travaux de la réception et pas uniquement d'un bureau. Le prix a été exprès vu à la hausse pour être sûr d'avoir le montant nécessaire. Prix demandé à un commerçant de la place.

Discussion :

Tout le monde est d'accord sur le fait que c'est très vétuste et un immense retour en arrière dans le temps. On avait l'impression de rentrer dans un cabinet dentaire des années 60. On est admiratif sur les conditions de travail de la dentiste, de la secrétaire et de l'hygiéniste. Il

*est aussi relevé que cette médecin-dentiste apporte une entière satisfaction quant à son travail et son contact avec les enfants. Il faut qu'elle puisse travailler dans des conditions qui soient acceptables.*

*La commission souligne qu'il faut que le matériel soit transportable facilement en cas de déménagement ou travaux.*

*La commission est favorable à l'unanimité pour ce préavis et se réjouit d'inaugurer le nouveau matériel.*

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

- **M. Anton Chatelan, PLR**

*Monsieur le Président,  
Chères et chers Collègues,*

*Le préavis N° 46-2013 qui nous est proposé ce soir par la Municipalité paraît indiscutable et unanimement acceptable, mais après une lecture approfondie, quelques points restent en suspens. Je me permets donc d'exposer ici quelques réflexions sur l'emploi de nos ressources dans le domaine de la santé dentaire, en précisant que je n'ai aucun intérêt particulier lié à ce secteur d'activité.*

1. *Ainsi donc, en page 2 du préavis, il est indiqué que le canton de Vaud ne compte plus que 5 cliniques dentaires scolaires dont celle de Renens. Qu'est-il donc advenu des cliniques scolaires dentaires des autres communes vaudoises, et en particulier des communes vaudoises de l'ouest Lausannois ?*
2. *Je pensais naïvement qu'avec une clinique dentaire scolaire à Renens, la situation de la carie dentaire, qui est excellente en Suisse avec un taux de 30% seulement, serait au moins aussi bonne, voire meilleure. Or, il n'en est rien. Le préavis indique en page 4, que : « Malheureusement, à Renens, environ 60% des enfants ont fait l'expérience de la carie. C'est la raison pour laquelle la clinique dentaire scolaire tente par différents moyens dont les cours de prophylaxie d'améliorer la situation ».*

*La conclusion du préavis indique que l'investissement demandé devrait, je lis bien devrait, permettre une qualité encore plus performante des soins, mais sans indiquer un taux de carie selon les standards de l'OMS, ni un délai pour améliorer la situation précitée.*

*S'il suffisait de changer un fauteuil dentaire obsolète, un siège d'hygiéniste et d'acquérir de nouveaux équipements pour diminuer le taux de carie dentaire de notre population, que notre tâche de Conseiller Communal serait simple !*

3. *Le cabinet dentaire dans une école. Cela me rappelle mon enfance et celle de mes aînés. C'était le 20<sup>ème</sup> siècle, un temps d'avant. Un temps, certes bien agréable, mais où la médecine dentaire était réactive et par conséquent priorisait l'intervention thérapeutique.*

*En 2014, je ne dis surtout pas que nous devons « changer pour changer », mais à mon avis nous devons nous reposer la question du bien-fondé de ce statut pour notre*

*commune de Renens. Une médecine dentaire du 21<sup>ème</sup> siècle fixe clairement la priorité sur l'explication et la prévention, au sens large du terme.*

*Enfin, un cabinet dentaire, soit-il scolaire, peut-il se permettre de dispenser ses prestations du lundi au jeudi midi et seulement durant les périodes scolaires. Permettez-moi d'en douter.*

- 4. Ces dernières années, la mobilité a connu une forte croissance. Les déménagements d'une commune à l'autre aussi. Déménager et changer d'école n'est pas facile pour un enfant et si en plus c'est aussi son médecin-dentiste qui change, alors là ce n'est plus drôle du tout !*
- 5. Je n'ai absolument aucun doute sur les compétences connues et reconnues de l'équipe en charge de la clinique dentaire, et je salue ici le travail accompli depuis 2011 sous la direction de la nouvelle responsable.*

*Quant aux charges de fonctionnement, telles qu'indiquées en page 5 du préavis, je relève simplement que pour l'année civile 2012, les coûts nets de fonctionnement, sans les coûts liés à l'amortissement sur 10 ans de l'investissement, permettraient de supporter financièrement plus de 56'000 points dentaires à sa valeur minimale de CHF 3.10 par point selon le système de point SSO. (Voir pour cela au bas de la page 4 du préavis).*

#### *Quel est mon objectif?*

*Ma motivation est simple et elle tient en une phrase: les enfants de Renens doivent disposer, à moyen terme, de la meilleure médecine dentaire.*

*Pour atteindre ce but, et en amont à cet investissement, l'obtention d'une vue d'ensemble fiable est nécessaire afin*

- 1. de déterminer les éléments du système et de la structure, et*
- 2. de pouvoir décider et affecter correctement les ressources et les moyens de la prévention, du dépistage et des soins thérapeutiques.*

*Finalement, la commune de Renens doit mettre sur pied une médecine dentaire destinée à nos enfants lui permettant d'atteindre rapidement un taux de carie ne dépassant pas 50%, et viser un taux de 30% qui, je le rappelle, est la moyenne nationale.*

*Ce n'est pas du matériel neuf qui résoudra cette équation !*

*Et la Municipalité nous présente un préavis qui met le fauteuil dentaire au centre de ses préoccupations.*

*La documentation consultée récemment sur le sujet m'indique que le modèle actuel est probablement dépassé.*

#### *En conclusion*

*Je regrette que la Municipalité n'ait pas présenté une solution qui place nos enfants au centre de ses préoccupations, avec d'autres modèles, plus en adéquation avec une médecine du 21<sup>ème</sup> siècle, notamment un modèle de travail en réseau avec des médecins-dentistes de la commune ou d'autres communes du district, ou, pourquoi pas, un modèle hybride intégrant les compétences de l'équipe actuelle dans un réseau plus vaste dont les contours restent à dessiner.*

*Vous comprendrez que je ne suis pas convaincu que le préavis qui nous est présenté ce soir réalise l'objectif de la meilleure médecine dentaire pour nos enfants.*

*C'est pourquoi je vous invite, chères et chers Collègues, à refuser ce préavis.*

*Je vous remercie de votre attention.*

### **Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

*J'ai écouté avec attention les cinq points que vous avez relevés. Les cinq cliniques dentaires, ce n'est pas que celles de l'Ouest aient disparues, Renens était la seule commune de l'Ouest à avoir eu et à avoir encore une clinique dentaire. C'est donc plutôt un privilège que nous avons de l'avoir et de la maintenir.*

*Effectivement l'objectif de diminuer le taux de carie, il est bien là, c'est justement pour cela que l'équipe en place met beaucoup l'accent sur la prévention, sur la prophylaxie, sur les cours auprès spécialement des petits enfants. Vous avez vu que nous parlons même d'enfants préscolaires que la dentiste et l'assistante en prophylaxie vont trouver avec leur parents pour prévenir au maximum l'apparition des caries. Maintenant quant à fixer l'objectif de la clinique dentaire qui serait d'atteindre spécifiquement 30% de carie maximum en tant d'années, je crois que nous n'avons pas encore fait ce pas, je pense qu'effectivement nous avons tous les éléments en main pour accentuer encore la prévention et améliorer la prophylaxie mais là, dans l'immédiat, il y avait tout simplement un problème de matériel. Pour que la médecin-dentiste et l'assistante en prophylaxie puissent travailler convenablement, il faudrait déjà qu'elles aient du matériel adéquat, un siège digne de ce nom pour les deux personnes.*

*L'horaire, nous avons essayé d'intéresser d'autres communes de l'Ouest à venir à la clinique dentaire de Renens, notamment pour faire leur dépistage. Donc nous pourrions, c'est vrai, utiliser mieux et durant toute la semaine la clinique.*

*J'ai bien pris note de vos remarques. Effectivement, nous pourrions revenir avec un autre préavis concernant plus spécifiquement la mission de la clinique et ses objectifs mais pour l'instant je vous assure qu'il est absolument indispensable de renouveler le matériel tel qu'il est présenté dans le préavis et tel que l'a relevé aussi le rapport de la commission.*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Je pense que de toute façon toute personne peut aller chez en privé. Tout parent qui désire faire soigner son enfant au niveau des dents n'est pas obligé d'aller à la clinique dentaire.*

*J'aimerais quand même vous faire part de mon expérience. Quand mon fils était petit, je travaillais à plein temps et je vous assure que j'étais bien contente d'avoir une clinique dentaire où il pouvait se rendre. La clinique était quasi dans le collège et c'était quand même aussi une sécurité pour les parents de savoir que leur enfant n'était pas obligé de prendre un bus, les parents ne devaient pas prendre congé pour amener leur enfant. Je pense que nous avons une population pour laquelle la clinique dentaire rend nettement service, ce qui n'empêche pas que celui qui veut aller chez un privé puisse y aller.*

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Si je peux reprendre quelques éléments que vous avez avancés. C'est toujours facile de dire qu'il faut faire mieux, qu'il faut faire de la prévention. Pour cela il faut mettre de l'argent. Est-ce que vous êtes d'accord? Souvent pas, lorsqu'il s'agit de dépense sociale. Et si je me rappelle bien, c'est dommage que je n'aie pas le préavis avec moi, mais si vous regarder, au fil des 20 dernières années, le taux de carie à diminuer. Vous avez regardé? C'est clair que nous ne sommes pas au niveau du taux national. Mais peut-être que ce qui se fait déjà actuellement a permis de diminuer de façon notable ce taux. Pendant la réunion que nous avons eue, j'avais demandé s'ils avaient des explications scientifiques pour expliquer cette diminution du taux de carie. Mais ce n'est pas évident, comme toujours lors de recherches scientifiques, de savoir. Mais en tout cas, sur Renens, le taux de carie, au cours des 20 dernières années, à diminuer et il faut également tenir compte de la population que nous avons. C'est clair que si vous allez à Belmont, ce sera tout différent. Alors avant de donner des leçons je pense qu'il faut prendre un petit recul et réfléchir un peu plus.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie Mme Victoria Ravaioli-Thibaud de procéder à la lecture des conclusions.

#### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 46-2013 de la Municipalité du 2 décembre 2013,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 123'900.- TTC, pour le renouvellement, l'achat d'équipements et les divers aménagements à la clinique dentaire scolaire de Renens, comme décrit dans le présent préavis.*

*Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.*

*Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3500.5060.342 "Clinique dentaire scolaire de Renens - Travaux d'aménagement".*

*Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.*

C'est à la majorité (9 oppositions et 3 abstentions) que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

M. le Président remercie Mme Victoria Ravaioli-Thibaud ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.



### 13. Dépôt de préavis – Discussion préalable

- Préavis N° 47-2014 – Modification du Règlement du Conseil communal tenant compte en particulier des adaptations de la Loi sur les Communes entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013
  - *Présidence: Fourmi rouge*
- Préavis N° 48-2014 – Renforcement de la politique communale du logement: Rôle de l'Office du logement – Collaboration avec le CSR – Augmentation du nombre de logements sociaux
  - *Présidence: UDC*

M. le Président ouvre la discussion sur les dépôts de préavis.

La discussion n'étant pas demandée M. le Président clôt la discussion et informe que le préavis N° 47-2014 sera présidé par M. Nicolas Freymond du groupe Fourmi rouge et que le préavis N° 48-2014 sera présidé par M. João-Batista Domingos du groupe UDC.

### 14. Motions, postulats, interpellations et résolutions

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**  
Développement du postulat de M. Gian-Luca Ferrini, PS, intitulé "Procédure d'attribution des permis de construire et contrôle des chantiers"

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique,  
Mesdames et Messieurs les municipaux,  
Chers collègues,*

*La Loi vaudoise sur l'Aménagement du Territoire (LATC) et son règlement d'application prévoient qu'indépendamment des avis émis par les services cantonaux : l'attribution ou le refus, en dernier lieu, d'un permis de construire soit de la compétence de la Municipalité.*

*Concrètement, cela signifie que la Municipalité est l'organe administratif et politique supérieur unique en matière d'attribution des permis de construire. Seul le pouvoir judiciaire lui restant évidemment supérieur. Cet état de fait peut être critiqué, mais il est le résultat de l'application d'une loi cantonale et notre Conseil n'est donc pas habilité à le modifier.*

*Nous pouvons cependant améliorer la procédure d'attribution des permis de construire et le contrôle des chantiers qui en résultent en nous penchant sur le règlement du plan d'extension qui permet de définir le cadre de l'action de la Municipalité en matière d'attribution et de contrôle. Le document actuellement en vigueur date 1947 et va donc fêter cette année ses 67 ans. Je pense qu'il est temps de lui offrir une retraite bien méritée !...*

*La présentation au Conseil d'un préavis demandant la modification de ce document permettra d'engager au sein de notre législatif une importante discussion sur la politique que nous souhaitons mener en matière de construction. La commune de Bussigny a récemment refusée par voie de référendum la construction d'une tour et la population de Chavannes est appelée à se prononcer le 9 février sur la même question. Le sujet est donc d'actualité. Nous devons densifier, mais comment et jusqu'à quel point?*

*En 2012, les seuls travaux de construction mis à l'enquête ont générés un investissement dans notre canton de près de 5,5 milliards de francs. Le district de l'Ouest lausannois représente à lui seul près d'un demi-milliard de francs. Ces chiffres tirés des statistiques du SCRIS confirment, si cela était nécessaire, que le secteur du bâtiment est un moteur important de notre économie.*

*Comme tout secteur économique fleurissant, la construction attire une multitude d'acteurs. Ce tissu très dense est composé, en majeure partie, d'entreprises sérieuses qui par leur activité participent à notre bien-être économique et social. Malheureusement, la branche est également constituée d'entreprises moins sérieuses. Celles-ci menacent tant la pérennité économique du secteur que les conditions sociales des travailleurs qu'elles emploient. Une révision de notre règlement permettrait de se doter d'outils supplémentaires pour lutter contre ce problème.*

*En conclusion: le postulat demande à la Municipalité d'étudier la révision complète ou partielle du règlement du plan d'extension ou toute autre voie permettant à notre Conseil de se prononcer sur l'orientation que les autorités communales souhaitent donner à l'avenir en matière d'autorisation de construire et de contrôle de l'exécution des travaux.*

*En vous remerciant de votre attention, je vous laisse le soin de juger de l'utilité de la formation d'une commission pour l'étude de la transmissibilité du postulat à la Municipalité. Dans le cas de la création d'une commission, c'est avec plaisir que je reste à disposition du futur président ou présidente de la commission pour y être entendu.*

M. le Président ouvre la discussion sur cette proposition de postulat.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Mesdames et Messieurs,*

*Le groupe des Verts souhaiterait demander la nomination d'une commission pour étudier ce postulat avant renvoi à la Municipalité puisque ce sont des sujets éminemment importants et il serait intéressant d'avoir un débat au préalable avant de recevoir une réponse à ce postulat.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Je crois qu'il est de coutume d'entendre la Municipalité au moment de prendre une décision par rapport à un postulat, sur sa transmission soit à la Municipalité, soit à une commission. Dire d'emblée justement que le processus est en cours. M. Gian-Luca Ferrini a tout-à-fait raison, ce règlement du plan d'extension datant du 20<sup>ème</sup> siècle, pour reprendre des expressions du débat précédent, mérite d'être remis à jour et la démarche va démarrer. Elle doit toutefois démarrer d'abord par la révision du plan directeur qui lui permettra après de rédiger un plan général d'affectation et celui-ci se fera dans la foulée.*

*Nous avons en effet informé, lors du dernier Conseil, que c'était au niveau du SDOL, et d'une volonté des 8 communes, de faire ensemble un plan directeur intercommunal, donc de passer*

*du schéma au plan ce qui permettra à la suite de faire le plan général d'affectation cette fois-ci au niveau communal.*

*Maintenant ce que propose M. Gian-Luca Ferrini semble aller au-delà, c'est pourquoi je pense que c'est aussi intéressant qu'il y ait une commission et nous sommes à disposition pour y participer et en discuter. Effectivement, il me semble comprendre qu'il y a le souhait de parler de la politique de l'aménagement du territoire mais aussi sur les façons de construire et je pense que cela mérite d'être un peu creusé pour mieux comprendre ce que souhaite le postulant à ce sujet.*

*C'est en effet deux choses assez différentes que de parler d'aménagement du territoire et de surveillance des entreprises actives dans le domaine de la construction et cela mérite une discussion au sein d'une Commission.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter sur la demande de renvoi à l'examen à une commission chargée de préavis en rappelant que selon l'art. 53 du règlement de notre Conseil il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant largement atteint, ce postulat sera donc renvoyé à une commission pour étude et rapport. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

Fourmi rouge: Mme Suzanne Sisto-Zoller  
M. Jean-Pierre Leyvraz

PLR: M. Vito Vita  
M. Eric Aeschlimann

UDC: M. Stéphane Montabert

Parti socialiste: Mme Patricia Zurcher  
M. Didier Vienet

Les Verts: Mme Véronique Bovey-Diagne

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Suzanne Sisto-Zoller, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**  
Résolution en faveur du maintien des emplois dans les grandes surfaces

*Comme M. le Président l'a mentionné, je vais vous présenter cette résolution à la place de M. Didier Divorve qui est excusé ce soir.*

*Mesdames, Messieurs,*

*Les grandes surfaces, de la même façon que les autres commerces ou les établissements financiers, n'ont pas qu'une utilité directement liée à leur activité propre, que ce soit la vente*

*de biens alimentaires, vestimentaires, ménagers ou autres. Ils ont également un rôle dans la mise à disposition de places de travail et assument de plus un lien social indéniable et indispensable avec la population.*

*A Renens, nous venons de vivre le 16 janvier, dans notre Migros, la mise en place du système « Subito ». L'idée est que c'est le client qui est incité à scanner lui-même tout ce qu'il met dans son caddie et qu'il paie à de nouvelles caisses auprès desquelles il dépose son scanner qui a en mémoire tout ce qui a été scanné. Et qui devrait correspondre en principe à tout ce qui a été déposé dans le caddie.*

*Les conséquences de ce système sont de deux natures. La première est liée aux places de travail. Le but est à notre avis clairement de supprimer des places de caissières ou caissiers en reportant ce travail sur les consommateurs, sans pour autant réduire en conséquence le prix des produits. Le chômage ou la recherche d'emploi sont toujours d'actualité et nous nous devons d'être très vigilants vis-à-vis du comportement des dirigeants de toutes les entreprises ayant des employés. Un jour, ce sera le poste de travail de quelqu'un de notre famille ou d'un voisin qui passera à la trappe à cause de cette conséquence.*

*La seconde conséquence, plus perfide, est la réduction petit à petit des liens sociaux. Nombre de personnes reconnaissent que de faire la file devant une caisse ou à un guichet de poste ou de banque ne les dérange pas, au contraire. Des discussions ont lieu, du lien social est tissé. Il en est souvent de même avec le personnel de caisse avec lequel on peut engager une discussion, aussi brève soit-elle.*

*La lame de fond de ce type de scannage semble lancée. Ce n'est pas pour autant que nous en sommes au point ou non, politiques ou simplement citoyens, où nous ne pouvons plus rien faire. Nous ne pourrions pas empêcher les personnes voulant à tout prix utiliser ce système de le faire. Par contre, nous pouvons provoquer une prise de conscience de la population et faire part de nos soucis aux responsables des grandes surfaces. Il est fondamental de se souvenir que c'est nous toutes et nous tous, en tant que consommateurs, qui pouvons faire le succès ou l'échec d'une nouvelle pratique. Notre pouvoir est réel et il ne doit pas être sous-estimé. De plus, les résolutions de soutien de notre Conseil ont toujours été prises en ce sens, la dernière fois pour défendre les emplois chez les IRL devenues depuis IRL+.*

*C'est ainsi que le groupe Fourmi rouge et le groupe socialiste vous demandent de soutenir la résolution suivante, formulée comme suit en trois points:*

*Le Conseil communal de Renens demande*

*1) Aux responsables cantonaux de la Migros :*

- a. De ne plus développer le produit « Subito » et de ne plus l'installer dans les autres Migros du canton de Vaud ;*
- b. Dans tous les cas, de garantir que les personnes employées aux caisses, de façon fixe ou temporaires, puissent conserver une activité leur garantissant le même revenu et ce dans le même commerce ;*
- c. De laisser suffisamment de caisses ouvertes afin que les personnes voulant y payer leurs achats puissent le faire sans se sentir, par manque de personnel et de guerre lasse, obligé d'utiliser le système de scannage.*

*2) A la municipalité de Renens de sensibiliser la population renanaise par un article de fond à publier dans un prochain « Carrefour info ». Cet article, publié au nom du Conseil communal,*

*reprendra les aspects mentionnés dans le développement de cette résolution et incitera les habitant-e-s à continuer à utiliser les caisses traditionnelles afin de ne pas augmenter le chômage et de conserver le peu de lien social qu'il nous reste encore.*

*3) Au secrétariat de notre Conseil communal : d'envoyer aux responsables régionaux de la Coop, sous la signature de notre Président et de notre secrétaire, une copie de la lettre adressée à la Migros et une copie de l'article à paraître dans le « Carrefour Info ». Ce n'est en effet pas parce que la Coop de Renens n'est pas encore équipée de ce système que les responsables de ce magasin n'y songent pas. La Coop Léman de Crissier y a en effet déjà passé il y a quelques temps.*

*Je vous remercie de votre attention et espère au nom des employées et employés risquant aujourd'hui leur place de travail votre totale adhésion à cette résolution. Merci.*

M. le Président ouvre la discussion

○ **Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, PS**

*Le PS s'est toujours battu pour éviter les licenciements et s'il est établi qu'en agissant de la sorte, la Migros met en péril des emplois à Renens, alors oui, le PS soutient cette résolution.*

*Toutefois, j'aimerais savoir si les instigateurs de cette résolution se sont renseignés si la Coop a licencié du personnel suite à la mise en place du Passabene ? Ou, si finalement, c'est simplement un outil de plus pour les consommateurs. Ayant moi-même essayé le système Passabene en pensant gagner du temps, en tant que femme active et toujours pressée, et bien non. En arrivant à la caisse pour payer, vous avez de grande chance de vous faire contrôler ! Sans parler du temps perdu à scanner au fur et à mesure. Finalement, j'ai trouvé que ce système n'était pas concluant et je suis retournée à mes gentilles caissières. Je ne dois pas être la seule, puisque le peu de caisses pour le Passabene sont de plus en plus vides.*

*Pour revenir à la Migros de Renens, j'ai discuté avec les caissières pour lesquelles je m'inquiétais de les voir disparaître les unes après les autres. Pour l'instant, aucun licenciement n'est à prévoir.*

*Je finirais par dire qu'on ne peut pas lutter contre l'évolution, mais plutôt l'accompagner.*

*Merci de votre attention.*

○ **M. Pascal Golay, PLR**

*Mesdames, Messieurs, chers Collègues,*

*La résolution du conseiller communal Didier Divorne « en faveur du maintien des emplois dans les grandes surfaces » déposée ce jour par le groupe Fourmi Rouge, suite à la mise en place, le 16 janvier 2014, auprès du magasin Migros Métropole de Renens du système Subito a retenu toute l'attention du groupe PLR et a provoqué une certaine surprise.*

*En voici 3 raisons :*

- 1. Comme vous avez pu le lire, fin 2013, dans la presse spécialisée, chaque année, des centaines de commerçants de près de 50 pays différents présentent leur candidature aux World Retail Awards. La distinction « Responsabilité Sociale d'Entreprise : initiative de l'année » est attribuée à l'entreprise qui s'engage durablement en faveur*

*de la société, se comporte de manière responsable vis-à-vis de ses collaborateurs et de ses partenaires dans sa gestion quotidienne, protège l'environnement, et qui en plus, au cours des derniers mois, a traduit en actes concrets la meilleure initiative de la planète. En octobre 2013, dans cette catégorie, le programme de développement durable de Migros, Génération M, s'est imposé face à la concurrence mondiale. En effet, ce commerçant se fixe des objectifs ambitieux dans les cinq domaines suivants :*

- *la consommation,*
- *l'environnement,*
- *la santé,*
- *les collaboratrices et collaborateurs,*
- *la société,*

*Et fait publiquement rapport deux fois par an sur l'état d'avancement de la mise en œuvre. Sa clientèle et ses collaborateurs prennent une part active aux divers objectifs, amplifiant ainsi son engagement. Depuis sa fondation par Gottlieb Duttweiler, ce commerçant s'efforce de suivre la règle de base d'une croissance durable pour le bien de la société.*

*Le fait qu'un jury international de haut rang ait reconnu en octobre 2013 les efforts sociaux et écologiques de Migros comme meilleure initiative de développement durable du monde ne peut que réjouir notre Conseil.*

2. *En consultant le registre du commerce, nous relevons que Migros Vaud est une société coopérative et que son modèle de gouvernance est souvent cité en exemple. En effet, chacune et chacun d'entre nous peut en devenir coopérateur et par conséquent avoir une influence directe sur toutes décisions de la société coopérative. De plus, je suis informé que les dirigeants de Migros Vaud sont accessibles et disponibles. Ils ont, par ailleurs, des échanges réguliers et constructifs avec l'intégralité des membres de notre Municipalité.*
3. *Quant au système Subito, il s'agit d'un service spécifique supplémentaire pour une catégorie de clients qui apprécie, par exemple, que la somme totale des achats soit visible en tout temps pendant les achats. Pour les clients qui souhaitent régler leurs achats auprès d'une caisse traditionnelle, ils peuvent continuer à le faire avec la même convivialité et qualité de service. Enfin, sur son site internet [www.migros.ch](http://www.migros.ch), Migros indique clairement que la mise en place de ce système se fait sans perte d'emploi.*

*Vous constatez donc avec moi, chères et chers Collègues, qu'il n'est nul besoin d'une résolution pour établir un dialogue constructif et de qualité avec Migros Vaud.*

*En conclusion, je vous propose au nom du groupe PLR de refuser cette résolution.*

*Je vous remercie de m'avoir écouté.*

○ **Mme Irina Krier, Les Verts**

*Mesdames et Messieurs, cher-e-s collègues,*

*Le groupe de Verts de Renens a pris connaissance de ce projet de résolution concernant l'automatisation de l'activité de certains employés de grandes surfaces. Nous comprenons bien le but de cette opposition à l'automatisation, car il s'agit ici d'éviter que certains*

*travailleurs qui jusqu'ici peuvent faire vivre leur famille en exécutant ces tâches soient demain privés de leurs revenus. Il s'agit d'un souci que nous partageons, face à l'évolution de la technologie sans cesse pourvoyant des machines pour des tâches, celles-ci de plus en plus compliquées et ambitieuses.*

*Cependant, nous nous interrogeons sur le bien-fondé de cette intervention. D'une part, il ne nous semble pas être la place d'une commune de faire pression sur les grandes surfaces de cette manière, dans leur organisation interne en tant qu'entreprises privées, d'autant qu'ici on se verrait peut-être aussi dans l'obligation de contacter les CFF à propos des distributeurs de billets installés depuis fort longtemps à la gare, ou encore les banques pour leurs distributeurs de billets.*

*Mais d'autre part, il est important de souligner que la marche en avant de l'automatisation est déjà amorcée depuis longtemps, et qu'elle va probablement se poursuivre même si nous y opposons une résistance temporaire. Ceci peut être vu comme un constat pragmatique de notre part. Mais avec une part d'idéalisme nous souhaitons aussi que ceci puisse être une opportunité pour la société, qui doit y trouver l'occasion d'affranchir certains de l'emploi salarié comme seul moyen de subsistance. Si l'on veut pouvoir garantir le revenu de toutes les familles et individus à l'ère de l'automatisation, il faut d'ores et déjà réfléchir à d'autres systèmes de redistribution des richesses pour faire profiter l'ensemble du pays des économies en temps et en argent réalisées grâce aux machines. Nous sommes donc plus en faveur d'une réflexion sur le revenu de base inconditionnel, sur lequel le peuple va d'ailleurs pouvoir s'exprimer lors d'une votation.*

*Il semble préférable lorsque des changements en profondeur se profilent à l'horizon de chercher comment s'y adapter plutôt que d'y opposer une lutte que l'on ne semble pouvoir que perdre et nous sommes donc tout-à-fait favorable au soutien des employés qui risquent de voir des activités disparaître mais pas par ces moyens et nous ne comptons donc pas, en l'état, soutenir cette résolution. Merci*

○ **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Je voulais juste rajouter que je suis étonné de voir ce débat transformé en une diatribe pour ou contre une société privée. C'est pour le moins étonnant et je vous rejoins, M. Torriani, lorsque vous disiez avant que c'est notre responsabilité de consommateurs de cautionner ou non ce type de système. Je pense que c'est effectivement en tant que consommateurs que l'on peut être d'accord ou non avec ce système et l'utiliser ou non mais pas en tant que conseillers communaux. En tant que conseillers communaux, nous pouvons discuter d'autre chose mais pas de pratiques qui ont lieu dans des entreprises privées. Honnêtement, je comprends mal cette résolution. Merci.*

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Je me rends à la Migros depuis une quinzaine d'années. Depuis ce temps, le principal "lien social" que j'ai pu expérimenter au passage aux caisses était d'essayer de dénicher la file la plus rapide. Sans succès. Dans ce sens, j'apprécie le gain de temps que permet le nouveau système Subito, qui rend mes courses plus agréables et me permet d'allouer le temps ainsi gagné de la façon que je souhaite - pour faire du lien social avec des gens de mon choix, par exemple.*

*Mais une chose est certaine, la gestion de la Migros et de la Coop ne relève pas du Conseil Communal de Renens, je rejoins l'intervention de M. Alberto Mocchi. Cette résolution est assez caractéristique d'une propension finalement assez désagréable à vouloir se mêler de tout. C'est aux commerces et aux clients de faire leur choix, sans interférence. Si des gens privilégient des magasins où ils peuvent avoir la joie de faire la queue, tant mieux: après tout, seul un, voire deux commerces de la commune seront au plus concernés.*

*Aussi je suggère à M. Divorne, plutôt que de perdre son temps à écrire des résolutions, de se lancer lui-même dans l'aventure: mettre en place un petit commerce selon ses principes citoyens de progressisme, de "vivre ensemble", etc, avec énormément d'employés et une seule caisse ouverte par intermittence pour que la queue s'installe en longueur, pendant des heures qui sautent, et avec elle tisser du lien social par bobines entières. Et naturellement, si le succès est au rendez-vous, de faire fortune.*

○ **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*On est en train de nous dire que nous n'avons pas à nous occuper des entreprises privées. Alors je m'étonne qu'à l'époque le Conseil communal ait soutenu les travailleurs des imprimeries IRL. J'estime que justement nous sommes des conseillers communaux et nous représentons la population et que la préoccupation de suppression d'emploi est aussi notre préoccupation. Parce que si nous avons beaucoup de chômeurs sur la Commune, nous aurons moins d'entrées fiscales M. Mocchi et ce sont des gens que nous devons aider.*

*Maintenant, nous voyons que tout le monde est pro-Migros, pro-Coop, etc... J'ai travaillé à la Migros et vous savez à l'époque ce n'était pas si drôle que cela et ce n'est pas encore si drôle. Il faut voir que les conditions de travail ne sont pas toujours celles que nous croyons et en plus les gens sont engagés souvent d'une manière où elles ne peuvent se défendre. Bon, nous n'allons pas rentrer là-dedans, mais moi je ne dirais pas que c'est la superstar.*

*En plus, il est dit actuellement que c'est le progrès. Mais regardez la Poste, eh bien il nous l'on fermée la Poste du Village; nous ne pouvons plus rien faire. Il y avait quand même deux travailleurs qui étaient là tout le temps. Maintenant, il n'y a plus qu'une employée le matin et on diminue toujours plus les prestations, donc un jour elle va fermer. Ce sera la même politique pour les grands supermarchés. Nous allons de plus en plus être obligés de faire des longues queues car ils supprimeront certaines caisses et puis nous ferons la queue et nous ferons le boulot. Je pense que nous devons quand même résister, nous faisons le travail pour tout. Effectivement, les CFF, pourquoi pas, je veux dire à un moment donné nous acceptons tout, et nous voyons où nous allons, nous allons dans le mur.*

○ **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

*Sans vouloir éterniser ce débat, je voulais juste répéter une chose. Il n'est pas question ici pour Les Verts, ni pour moi, de cautionner ou de faire l'éloge de ce système, au contraire. A titre personnel, je n'utiliserai jamais ce type d'appareil mais je pense juste que ce n'est pas au Conseil communal de parler de cela et de se positionner pour ou contre ce type de système mais à des associations de consommateurs comme la FRC ou autre. Effectivement toutes et tous, en tant que consommateurs, pouvons faire quelque chose, cela a été dit et je le répète et je suis parfaitement d'accord avec cela. Par contre, je ne suis pas convaincu que cela soit par une résolution et que cela soit l'objectif de la Commune de faire de la publicité pour ou contre ce type de système via le Carrefour Info, par exemple.*



*Très honnêtement, je crois que nous nous trompons de combat en discutant de cela ici, c'est juste ce que je voulais dire. Nous pouvons combattre cela, à titre individuel, en continuant à faire nos courses comme nous l'avons toujours fait, en continuant à soutenir les commerces de Renens, en tant que consommatrices et consommateurs, mais pas en tant que conseillers communaux. C'est juste cela que je voulais dire.*

○ **M. Aso Piroti, PS**

*Je pense ici que nous sommes en train de faire un faux débat. Si la Migros ou la Coop ou une entreprise dans notre Commune licencie des gens et que ces actions influencent sur la vie quotidienne de nos citoyens, bien sûr c'est ici que nous devons en parler.*

*Par contre est-ce que cette résolution est bien fondée, comme cela a été déjà mentionné? Y a-t'il déjà eu des actions concrètes que nous puissions vérifier? C'est de cela que nous devons discuter. Si c'est oui, le Conseil peut en parler. Je propose de ne pas intervenir tant que nous n'aurons pas constaté de licenciements. S'il y en avait, bien sûr que ce serait le travail de notre Commune d'intervenir sur la vie quotidienne de nos citoyens. Merci.*

○ **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Je ne veux pas continuer ad aeternam cette discussion, mais une chose: quand il y a des licenciements, pour les faire réengager, le niveau de lutte, si vous vous intéressez un petit peu à l'action syndicale, aujourd'hui est extrêmement haut. Donc si nous voulons faire quelque chose, il faut le faire avant. Et quant à notre crainte de licenciement, ce n'est pas maintenant, c'est normal, les gens qui utilisent ce système, j'ai regardé, il y en a très peu donc ils ont besoin de toutes les caissières pour le moment car le pourcentage des gens qui utilisent le scanning est très petit. Mais qui sait? Nous, nous disons simplement qu'il ne faut pas le développer car si de 5% nous passons à 55% à ce moment-là, c'est clair qu'il y aura moins besoin de caissières. Il n'y aura pas nécessairement de licenciements mais pas de nouveaux engagements, cela sera des suppressions d'emploi cachées. Vous les connaissez, je ne vais pas vous faire de la sociologie.*

○ **M. Ali Korkmaz, PS**

*Madame, Monsieur,*

*Je rejoins tout-à-fait ce que vient d'évoquer M. Silvio Torriani, je soutiens cette résolution comme mon parti. Il est tout-à-fait juste que s'il y a évolution technologique, s'il n'y a pas de création de poste de travail, je considère ceci comme un licenciement. Tout simplement.*

○ **Mme Victoria Ravaoli-Thibaud, PS**

*Je crois que nous nous sommes mal compris. Le groupe PS, en entier, ne soutient pas cette résolution. J'ai bien dit dans mon texte que le Parti socialiste a toujours soutenu toute initiative lorsqu'il y avait des risques de licenciements, en l'occurrence cela n'a pas été encore prouvé. Comme cela n'est pas arrivé à la Coop et comme la Migros ne le prévoit pas, le groupe n'est pas à l'unanimité pour cette résolution et je n'ai aucun mot d'ordre pour mon groupe.*

○ **M. Eugène Roscigno, PS**

*Je ne sais pas le vote final qu'aura cette résolution, par contre, ce que j'aimerais c'est que le Conseil puisse, suite au vote si il est positif, voter sur le fait que cela soit intégré ou non, dans le Journal communal. Effectivement, j'estime que ce n'est pas à notre Journal communal de faire de la publicité pour ou contre des entreprises locales. Alors, si la résolution est acceptée, j'aimerais juste que l'on puisse voter derrière pour savoir si le Conseil soutient ou pas l'utilisation du Journal communal pour de la publicité, qu'elle soit dans un sens ou dans l'autre par rapport aux entreprises locales ou autre. Merci.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président soumet au vote la proposition de résolution qui est appuyée par au moins cinq membres du Conseil.

C'est à la majorité (22 voix "pour", 17 voix "contre" et 11 abstentions") que le Conseil accepte de donner suite à cette résolution.

○ **M. Eugène Roscigno, PS**

*Pour le deuxième vote quant à l'utilisation ou non du Journal Carrefour Info"?*

M. le Président annonce que M. Eugène Roscigno demande un 2<sup>ème</sup> vote.

Des voix se font entendre pour que M. Eugène Roscigno dépose un amendement.

○ **M. Eugène Roscigno, PS**

*Je n'ai pas le texte sous les yeux mais il y a une phrase qui demande l'utilisation du Carrefour Info pour informer la population et autre. Je demande juste que le Carrefour Info ne soit pas utilisé dans un but de propagande dans un sens ou dans l'autre par rapport à cela. Je demande que nous votions sur l'utilisation ou non du Carrefour Info par rapport à la publication de cette résolution, de fait qu'elle soit simplement envoyée comme cela se fait traditionnellement aux entreprises concernées.*

○ **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Par rapport à la proposition de M. Eugène Roscigno, j'aimerais juste savoir où nous nous situons sur un plan légal. Est-ce que c'est un amendement de résolution? Est-ce que c'est une nouvelle résolution? Qu'est-ce que c'est? J'aimerais savoir sur quoi je vote.*

M. Eugène Roscigno confirme qu'il demande un amendement. M. le Président souhaite donc soumettre au vote l'amendement proposé. Nonobstant des voix se font entendre car un vote a déjà eu lieu.

M. le Président demande une suspension de séance.

A la reprise de la séance, M. le Président informe que M. Eugène Roscigno demande la parole.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

*Il y a eu un petit cafouillage, cela n'est pas grave. Simplement vu le vote serré qu'il y a eu ce soir et vu que cela est une résolution, la Municipalité aura la libre interprétation de la faire et qu'elle fera le débat en Municipalité. De toute façon, le Carrefour Info étant de compétence de la Municipalité, c'est elle qui tranchera sur le sujet.*

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je remercie l'ensemble des présidents de groupe et du Président du Conseil de nous refiler la "patate chaude" ou la "souris morte" et de nous laisser toute liberté d'apprécier, au vu du débat de votre Conseil, la suite à donner à cette résolution !.*

*Nous avons évoqué ce sujet en Municipalité sans s'y attarder, avec des avis différents, comme vous, tant sur le fond que sur la forme de la résolution. Nous essayerons de ne pas y passer trop d'heures mais c'est vrai que nous avons l'habitude de trouver des consensus !. Nous devons le faire et nous tiendrons compte du débat du Conseil pour régler au mieux la question de la parution dans le Carrefour Info. Cette résolution a passé mais nous avons entendu qu'un certain cafouillage a compliqué les choses. Je vous remercie de nous laisser cette latitude.*

- **Pascal Golay, PLR**

Dépôt d'un postulat intitulé "Augmentation de l'offre hôtelière, pardon, création de l'offre hôtelière à Renens"

*Je vous annonce le dépôt d'un postulat qui sera développé lors de la prochaine séance. Je ne vous en donne que le titre "Augmentation de l'offre hôtelière, pardon, création de l'offre hôtelière à Renens", je crois que le titre veut tout dire. Je ne vais pas développer plus maintenant, les groupes recevront le texte dans les délais et le postulat sera développé lors de notre prochaine séance. Je vous remercie de votre attention.*

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Dépôt d'un postulat intitulé "La mobilité douce c'est aussi la marche à pied"

*Ce postulat sera également développé lors de la prochaine séance. Nous partons du constat que l'on fait beaucoup, en termes de mobilité douce, pour les cyclistes mais qu'il est important aussi de donner aux habitants de la Commune la possibilité de se déplacer facilement à pied, par exemple pour aller faire leur course à la Migros ou à la Coop. Je développerai plus en détails ce postulat lors de la prochaine séance. Merci.*

- **Mme Patricia Zurcher, PS**

Dépôt d'une motion intitulée "Pour l'achat et l'envoi des brochures Easyvote aux 18-25 ans et aux nouveaux bourgeois de Renens"

*C'est le dépôt d'une motion cette fois-ci que je développerai la prochaine fois: "Pour l'achat et la distribution des brochures easyvote aux 18-25 ans et aux nouveaux bourgeois de Renens".*

*En Suisse, le taux d'abstention des jeunes lors de votations cantonales et fédérales est jugé inquiétant et Renens ne fait pas exception dans ce domaine. En effet, les 18-25 ans peinent à s'intéresser aux objets soumis à votation et les textes officiels figurant dans les brochures explicatives du Conseil fédéral constituent souvent davantage un frein qu'une aide à la compréhension. C'est pourquoi, depuis 2007 déjà en Suisse alémanique, et depuis 2 ans maintenant en Suisse romande la brochure explicative easyvote, une initiative de la Fédération suisse des parlements de jeunes, s'attache à rendre plus accessible les textes concernant les scrutins à venir. En Suisse romande, l'intérêt des autorités et des jeunes pour ce matériel est de plus en plus fort, le Canton de Vaud est d'ailleurs le seul Canton romand pour l'instant à bénéficier de pages spécifiques pour ses objets cantonaux dans cette brochure. Les communes assurent actuellement l'essentiel des commandes.*

*La distribution de ce matériel aux jeunes de Renens, et pourquoi pas aux nouveaux bourgeois de la Ville que ce matériel pourrait aider et encourager à franchir le pas du vote, aurait certainement des effets positifs que la Commune de Renens ne devrait pas négliger.*

*C'est pourquoi je développerai lors du prochain Conseil une motion allant dans ce sens.*

- **M. Michele Scala, PS**

- Interpellation intitulée "Internet et réseaux sociaux"

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Il y a 10 jours, le 20 janvier exactement, une bagarre générale a opposé des collégiens de l'Est lausannois (pour une fois que ce n'est pas l'Ouest !) et plus précisément des élèves de l'établissement secondaire (ES) de Béthusy à ceux de l'ES de Pully. Cette bagarre, qui a commencé par des insultes entre deux ados sur un réseau social connu, suivie par une bagarre impliquant une soixantaine d'élèves, s'est terminée à l'intérieur du bâtiment scolaire de Pully, où plusieurs élèves ont été agressés et arrosés d'un spray au poivre, dérobé entre autres à la Police au Comptoir Suisse, nous informe la presse de ce matin ! nécessitant l'intervention d'un médecin voire d'une visite aux urgences de l'hôpital cantonal de plusieurs d'entre eux.*

*Internet est sans contexte le nouvel instrument de communication et d'information avec les réseaux sociaux. Il fait partie intégrante de notre quotidien. Malheureusement il n'est pas sans conséquence sur le développement des adolescents qui comptent parmi les utilisateurs les plus actifs et les plus curieux du réseau : insultes, humiliation, publications d'images à contenu violent ou pornographique sont fréquentes sur le Net. Très souvent les violences constatées sur les réseaux sociaux se répercutent dans la vie réelle : règlements de comptes par groupes interposés, bagarres, violences et abus. S'agissant des parents, la maîtrise technique de leurs enfants en matière de réseaux sociaux et leur accès facilité à Internet dépasse souvent les leurs.*

*Au niveau juridique plusieurs de ces propos publiés sur les réseaux sociaux peuvent être poursuivis sur plainte, tandis qu'au niveau civil ces propos peuvent engendrer des dédommagements. Toutefois ces violences ne sauraient pas se limiter à des procédures judiciaires. Au surplus, on peut penser que ces phénomènes risquent, sans nouvelles mesures concrètes, de s'amplifier.*

*Dans un établissement scolaire vaudois par exemple un sondage sur l'utilisation d'internet et les réseaux sociaux, a fait apparaître sur 150 élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> Harmos (anciennement 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année) des résultats intéressants mais fort inquiétants pour les adultes et les parents que nous sommes.*

*En effet, je cite d'après le sondage :*

- 60% des élèves ont un ordinateur avec connexion Internet dans leur chambre.*
- 18% de ces ordinateurs ont un filtre parental activé que 34% de ces élèves sont capables de contourner.*
- 23% des élèves interrogés ont une télévision avec plusieurs chaînes de télé dans leur chambre.*
- 18% des élèves disent avoir à la fois une télévision et un ordinateur dans leur chambre avec peu de contrôle parental.*
- 49% des élèves disent n'avoir aucune limite de temps imposée par leurs parents concernant leur consommation des écrans.*
- 31% des élèves mentionnent également ne jamais discuter avec leurs parents de leurs activités sur internet.*

*Finalement les autorités cantonales, en particulier le Département de la jeunesse, de la formation et de la culture (DFJC) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ont déjà pris des mesures pour enrayer ce phénomène. Un site internet cantonal est à disposition des élèves et des parents d'élèves. Parallèlement, dans certains établissements scolaires, peut-être tous, les médiateurs scolaires et les PressMITIC ont mis sur pied des cellules d'écoute et des cours de sensibilisation aux dangers du net en collaboration parfois avec Pro Juventute ou Action Innocence.*

*En conclusion, je souhaiterais connaître ce que fait la Commune de Renens pour :*

- 1. prévenir les dangers du net et des réseaux sociaux au niveau local*
- 2. sensibiliser les parents aux dangers du Net*

*Merci.*

### **Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*M. le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Pour répondre à l'interpellation de M. Michele Scala, je propose de vous répondre la prochaine fois par écrit. Il est vrai que la triste actualité que vous décrivez nous montre que nous devons être attentif à ces aspects et continuer la prévention qui est menée jusque-là. C'est vraiment un travail de longue haleine, cela fait déjà deux, trois ans que le Secteur Jeunesse travaille sur cette thématique, puisque c'est une thématique qui a émergé très fortement du côté des écoles et également des centres de jeunes. D'ailleurs, le dernier projet dont je vous ai parlé et que vous avez probablement vu dans le journal communal, à savoir JMWeb, la radio des jeunes de Renens, s'interrogeait sur les nouveaux médias et qui a également parlé du sexting dont la campagne de Pro Juventute a été mise en place en octobre de l'année passée.*

*Mais je viendrai avec une réponse écrite puisqu'il faut faire le tour des trois établissements scolaires. Nous savons qu'il y a des choses qui s'y font en tant que projets d'établissement mais il y aussi des enseignants qui mènent également des projets individuels avec leur classe.*

*Nous devons aussi voir du côté des parents d'élèves, éventuellement l'APE, qu'il faudrait questionner justement pour savoir ce qui est mis en place pour aider les parents à connaître aussi ces nouvelles technologies. Il y a certes Facebook, dont nombreux sont adeptes, mais il y a d'autres application tel que Twitter, Badou et d'autres que nous ne connaissons pas encore qui sont actifs et qui intéressent beaucoup les jeunes.*

- **M. Aso Piroti, PS**

Interpellation sur l'égalité entre femmes et hommes dans les pratiques au sein de l'administration publique

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs de la Municipalité,  
Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers,*

*Ces trente dernières années, notre société a enregistré des progrès significatifs en matière d'égalité entre femmes et hommes. Sur le plan fédéral, la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes a été adoptée en mars 1995. Elle a été promulguée en juillet 1996, et sa nouvelle version est entrée en vigueur depuis le mois de janvier 2011.*

*Néanmoins, les inégalités persistent malgré ce contexte législatif mis en place. Un projet mené par l'université de Lausanne, soutenu financièrement par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, souligne un aspect pertinent. Dans son communiqué du 10 janvier 2014, il précise que les inégalités se développent dans la subtilité des rapports de travail quotidiens. Elles sont profondément ancrées dans les comportements, les habitudes et les représentations de l'autre sexe que les personnes mobilisent, sans s'en rendre compte, dans leurs relations professionnelles.*

*Cette équipe a développé un outil baptisé Pro-égalité pour s'aider afin de combattre les inégalités au quotidien. C'est un outil pour travailler sur les perceptions et les représentations de l'égalité entre femmes et hommes, analysées à travers 9 processus-clés de GRH et de management.*

*Mes deux questions adressées à la Municipalité sont :*

- *Ces dix dernières années, au sein de l'administration communale, quelles sont les actions concrètes menées afin d'instaurer une culture égalitaire ?*
- *Dans quelle mesure, la commune de Renens peut-elle profiter de cet outil de Pro-égalité pour nous présenter un point de la situation sur l'égalité femme et homme au sein de son administration ?*

*Merci de votre attention.*

**Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,*

*M. Aso Piroti, merci pour votre interpellation qui pose un problème intéressant et effectivement pas tout simple. Parce que vous avez raison que nous avons, en particulier dans les administrations publiques, tendance à considérer que le problème n'existe pas, qu'il*

*est réglé car au fond il y a une égalité à l'engagement; et dans les mêmes fonctions il y a, naturellement, une égalité de salaire. Mais vous avez raison, c'est plus subtil.*

*Ces dernières années, nous nous sommes penchés sur des professions où il y avait des inégalités du fait de la reconnaissance et du statut de cette profession. Je prends deux exemples, les éducatrices de la petite enfance et les bibliothécaires qui sont des professions traditionnellement féminines et qui étaient, par rapport à d'autres professions équivalentes plus traditionnellement masculines, extrêmement mal reconnues et mal payées. Et là, nous avons entrepris des actions de revalorisation salariale de ces deux fonctions. C'est vrai que nous n'avons pas fait par contre d'autres démarches plus générales.*

*J'ai vu, comme vous, le communiqué tout récent de cet outil mis sur pied en particulier par le Bureau cantonal de l'Egalité, je suis même allée voir sur le site Internet. C'est une discussion qui est en cours avec le Service du Personnel pour savoir si nous utiliserons cet outil, qui est simple et bien fait, pour avoir une vision plus générale. Nous répondrons donc par écrit à votre interpellation.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **15. Questions, propositions individuelles et divers**

- **M. Gian-Luca Ferrini, PS**  
Question relative aux travaux de la Ferme des Tilleuls

*Monsieur le Président,  
Chères et chers Collègues,*

*Lors du Conseil communal de novembre 2013, nous avons accepté le préavis autorisant les travaux de rénovation de la Ferme des Tilleuls en vue d'y instaurer un musée. Le début des travaux était prévu, selon le préavis, le 15 janvier 2014. Lors de la discussion en commission pour ce préavis, certains membres de la Commission avaient proposé de repousser les travaux autour du mois de mars afin de respecter une certaine trêve hivernale envers les squatters qui occupent actuellement ces lieux. Or, en passant récemment tout près de la Ferme des Tilleuls, j'ai remarqué que les travaux n'ont pas encore démarré et qu'au vue des lumières allumées le soir, les squatters doivent encore être à l'intérieur. Je ne m'en plains pas justement, je suis assez content qu'ils n'aient pas été chassés mais je voulais avoir une explication car lors de la Commission, lorsque ce vœu avait été proposé, cela ne semblait techniquement pas possible pour plusieurs raisons qui nous avaient été énumérées par les représentants de la Municipalité et d'un coup les travaux ne démarrent pas. Donc, j'aurai voulu savoir ce qu'il se passe. Merci*

### **Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Je vous réponds volontiers M. Gian-Luca Ferrini. C'est vrai, vous avez raison, nous avons évoqué la date du 15 février, donc vu que nous ne sommes pas encore à cette date il y aurait pu encore avoir de la lumière dans la maison !*

*Nous avons évoqué cette date qui semblait certaine au vu de l'organisation des travaux. Toutefois, des questions d'organisation interne de ces travaux de même qu'un recours, (qui*

*est finalement tombé), nous ont fait reculer. Nous sommes maintenant dans les phases d'adjudications des entreprises et de signatures de contrats et nous avons tenu à informer les squatters que cela ne serait pas le 15 février, qu'il avait un petit délai, qui effectivement les arrange. Nous venons, lors de la séance de Municipalité ayant eu lieu il y a une semaine, de fixer une nouvelle date, que nous leur avons d'ailleurs transmise oralement et que nous allons leur transmettre formellement également, qui sera le lundi 31 mars 2014. Cela nous a permis aussi de concentrer l'ensemble du début des travaux avec en particulier des travaux importants au début. Nous sommes en négociation et en discussion avec les squatters à ce sujet.*

- **M. Anton Chatelan, PLR**

Intervention relative à la résolution de M. Didier Divorine en faveur du maintien des emplois dans les grandes surfaces.

*Monsieur le Président,  
Madame la Syndique  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chères et Chers collègues,*

*Comme le veut le règlement de notre Conseil communal, je déclare mes intérêts : je suis Membre de la Direction de Migros Vaud. J'occupe la fonction de Directeur des Ressources Humaines, des Finances et de la Sécurité. Occuper cette fonction auprès du plus grand employeur privé du Canton requiert humilité et une prise de conscience forte de la responsabilité sociale que cela implique.*

*Je m'adresse à vous en ma qualité de Conseiller Communal et à titre personnel, je n'ai pas pris part au débat de la résolution.*

*Depuis le début de cette législature, je siége à vos côtés et je me sens bien parmi vous. Chaque année jusqu'à présent, j'ai participé, bon an mal an, à une trentaine de séances de commissions, de conseils communaux et autres manifestations communales, soit une moyenne d'un peu plus de deux réunions par mois.*

*Avant, pendant et après ces rencontres, j'ai à plusieurs reprises, et c'est bien normal, été sollicité, qui pour placer sa fille ou son fils en stage dans un magasin, organiser une table lors d'un repas de soutien, comme par exemple lors de l'arrivée du Tour de Romandie à Renens, soutenir telle ou telle manifestation culturelle ou sportive, aider finalement d'une manière ou d'une autre diverses associations, trouver une place d'apprentissage pour un jeune, etc. Je crois avoir toujours répondu avec empathie aux sollicitations même si elles n'ont au final pas toujours reçues la réponse espérée.*

*Depuis le début 2013, soit au cours de ces 13 derniers mois, jamais, je dis bien jamais un membre de la Municipalité ou du Conseil Communal ne s'est adressé à moi pour me faire part d'une quelconque préoccupation liée au système d'encaissement Subito. Si tel avait été le cas, j'aurai eu l'écoute nécessaire et prêté une oreille attentive aux remarques. J'aurai accordé de l'importance à cet échange car, moi aussi, j'apprécie que le lien social soit sans cesse tissé.*

*En 1925, lorsque Gottlieb Duttweiler débute avec ses camions-magasins, il avait été reçu avec des cailloux. Vous ne m'en avez point jeté.*



*Néanmoins, ce soir, une majorité de notre Conseil Communal a accepté la résolution de Monsieur Didier Divorne « en faveur du maintien des emplois dans les grandes surfaces ». Je ne considère pas ce vote comme une défaite. Je prends acte que vous êtes nombreux à être préoccupé de la situation de l'emploi dans les grandes surfaces, tant à Renens que dans le Canton.*

*Mon regret est que la seule voie qui soit parue raisonnable, ce soir, à une majorité de notre Conseil Communal, ait été la voie de la résolution.*

*J'attends donc la correspondance de la Municipalité ou du Conseil Communal et vous assure que je la lirai avec toute l'attention qu'elle mérite.*

*Je vous souhaite une bonne fin de soirée et vous adresse mes meilleurs vœux pour une belle et heureuse année 2014.*

- **M. Richard Neal, PS**

Information relative à la création de la Fédération suisse de Ssireum (Swiss Ssireum Federation)

*Mesdames et Messieurs de la Municipalité,*

*Comme vous le savez je suis en peu le sportif hors norme de la catégorie ayant créé le club de Sumo il y a quelques années. J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai été approché par une nouvelle fédération internationale, similaire au Sumo, le Ssireum, c'est de la lutte traditionnelle coréenne. Cette fédération m'a demandé à ce que je fonde la Fédération suisse de Ssireum dans le but d'une création du championnat d'Europe qui aura lieu au mois d'août en Estonie. Je peux vous annoncer que, depuis mardi de la semaine passée, Renens est la base de la Fédération suisse de Ssireum.*

Question relative au site Internet

*Je ne sais pas à qui de la Municipalité s'adresse cette question qui est en rapport à l'informatique. L'autre jour, j'ai regardé sur le site de la Commune et j'ai remarqué que sur la liste des membres du Conseil communal il y a la possibilité de nous envoyer des e-mails ou des messages. Par curiosité, je me suis envoyé un message que je n'ai jamais reçu car je ne sais pas où il faut aller regarder. Est-ce que quelqu'un peut m'informer où je peux aller regarder le message que je me suis envoyé car il y peut-être plein d'autres fans qui m'ont écrit? Cela peut aussi concerner tout le monde puisque tout le monde est dans le même cas. Donc si nous pouvions avoir une information où aller chercher ces mails.*

**Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Etant donné que nous avons la responsabilité du site, je vous réponds volontiers. Je vais évidemment vérifier, tester, la même chose que vous, parce que cette possibilité existe aussi pour les Municipaux. Nous vérifierons et nous vous renseignerons M. Richard Neal. Merci.*

- **M. Jean-François Jeanrichard, PS**

Remerciements

*J'aimerais remercier deux services de la Commune de Renens: les parrains de gare qui m'ont retransmis des remerciements pour la Commune de Renens pour tout le travail accompli, ainsi qu'à la voirie qui fait un travail remarquable, à l'Eglise catholique nous avons bien été accueilli dans ces quartiers-là, en tout cas il faut bien les remercier de notre part.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance et souhaite aux membres présents une bonne rentrée dans leur foyer et leur donne rendez-vous le jeudi 13 mars 2014 à 20h00.

Clôture de la séance à 22h30

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet